Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260409-2026_C_81-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



## - EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Délibération n° : 2026-C-81** **Séance du 9 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Monsieur François MAINSARD, Président de la Communauté de communes,

**Etaient présents :** Charlotte GREGOIRE - Véronique BOSSARD-SANGUY - Samuel CANTO - Odile JOUQUAN - Jérôme DOLBOIS - Emmanuelle DE BEAUCORPS - Paul SALARDAINE (Dol de Bretagne) - Louis THEBAULT - Maryline TRECAN - Axel ROUSSEL - Héloise MORIN (Pleine-Fougères) - Olivier BOURDAIS – Sylvie COMMEREUC – Gilles LEBRET (Baguer-Morvan) - Sylvie DUGUEPEROUX - David GUILLOUX - Eliane MASSON (Baguer-Pican) - Sylvie RAME-PRUNAUX - Thierry BOURGEAULT (Epiniac) - François MAINSARD - Sylvie FIZELIER (Roz-Landrieux) - Frédéric LE GRAND - Bénédicte FLAUX (Cherrueix) - Etienne VIDON - Estelle LINET (Mont-Dol) - Christine FAUVEL - David VIGOUR (La Boussac) - Jean-François GOBICHON - Françoise MOUCHEL (Saint-Broladre) - Carole CERVEAU - Arnaud VETTIER (Le Vivier-sur-Mer) - Philippe PERENNES - Claudie MAÇON (Roz-sur-Couesnon) – Eric HAMEL (Sougeal) – Janine LEJANVRE (Trans-la-Forêt) – René TRELLU (Sains) – Louis LEPORT (Saint-Marcan) – André DAVY (Broualan) – Jean-Pierre HERY (Saint-Georges-de-Gréhaigne) – Gérard DUFEU (Vieux-Viel)

**Secrétaire de séance** : **Axel ROUSSEL**
**Convocation en date du 1er avril 2026**

---

### Election du (de la) 6 ème Vice-Président(e) / 5.1 Election de l'exécutif

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024, portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L.5211-41-3,
**VU** la délibération n° 2026-C-75 relative au nombre de Vice-Président(e)s,

**CONSIDERANT** que les Vice-Président(e)s doivent être élu(e)s successivement au scrutin uninominal à trois tours, selon les mêmes conditions que le Président. Aucune parité n'est imposée. Leur élection est liée à celle du (de la) Président(e).

Monsieur François MAINSARD Président nouvellement élu propose de procéder à l'élection du (de la) 6ème Vice-Président(e). Il demande à l'Assemblée communautaire communication du nom du (de la) ou des conseiller(ère)s faisant acte de candidature à l'élection de chaque Vice-Présidence.

**Madame Carole CERVEAU se porte candidate.**

Aucune autre candidature ne s'étant prononcée, il est procédé au vote à bulletin secret.

**Le Conseil communautaire,**
**Après en avoir délibéré,**

**PROCEDE** : comme suit à l'élection du 6ème Vice-Président par vote à bulletin secret :

**1er tour :**

a) Nombre de votants = 41
b) Nombre de suffrages déclarés nuls = 1
c) Nombre de bulletins blancs = 4
d) Nombre de suffrages exprimés = 36
e) Majorité absolue = 19

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260409-2026_C_81-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



| NOM ET PRENOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|---|---|
| | En chiffres | En lettres |
| CERVEAU Carole | 36 | Trente-six |

**Proclamation de l'élection de la 6ème Vice-Présidente :**

Madame Carole CERVEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue 6ème Vice-Présidente de la Communauté de communes et immédiatement installée.

Date de publication, le 10 avril 2026,
Certifié exact,

**Le Secrétaire de séance**
**Axel ROUSSEL**

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 10 avril 2026,

**Le Président,**
**François MAINSARD**